

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>10</b>
Présents	<b>32</b>	Absents non représentés :	<b>5</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>42</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Sorgues, le 08 avril 2024, après convocation légale reçue le 27 mars 2024, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES.

**Etaient Absents représentés :**

M. Fulgencio BERNAL (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), Mme Carine BLANC TESTE, (pouvoir donné à Mme Chantal GONNET OLIVI), Mme Florence GUILLAUME (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Nadège BOISSIN), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Thierry ROUX (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Gérôme VIAU (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE).

**Étaient Absents non représentés :**

M. Didier CARLE, Mme Cindy CLOP, M. Dominique DESFOUR, M. Guillaume PASCAL, Mme Christelle PEPIN

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **Mme Aurélie VERNHES** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Approbation de la mise à jour du Schéma Directeur Assainissement-Ville de  
Sorgues**

Madame Sylviane FERRARO, Vice-présidente rappelle à l'assemblée que la ville de Sorgues qui gérait la compétence « Assainissement collectif » en régie jusqu'en Novembre 2021, avait approuvé le projet de son Schéma Directeur et zonage d'assainissement par délibération n°05 lors de sa séance de Conseil Municipal du 26 février 2015, à l'issue de l'enquête publique et de l'avis favorable sans réserve du Commissaire enquêteur dont le rapport a été remis en date du 24 juillet 2014.

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
**Envoyé le :**  
**Affiché le :**

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

99\_DE-084-248400293-20240408-DE080424\_39

N° : DE/46/8.8/08.04.2024-39

La compétence Assainissement collectif a fait l'objet d'un transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération conformément à ces statuts qui indiquent que la collectivité exerce en lieu et place des communes la compétence « Assainissement collectif ». Ce transfert a été approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 6 en date du 11 octobre 2021.

En novembre 2021, la Communauté d'Agglomération a lancé le diagnostic et la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement. Celui-ci a fait l'objet d'une restitution auprès des Services de l'Etat le 13 décembre 2023.

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat ;

**Vu** la délibération n° DE/44/7.1/11.10.2021-6 portant sur l'Assainissement Collectif - Transfert de Compétence ;

**Vu** la présentation de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement en Bureau communautaire qui a donné un avis favorable ;

**Vu** la présentation de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement ci annexée ;

**Le Conseil communautaire,**

**Madame Sylviane FERRARO, Vice-présidente, entendue,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement ;

**AUTORISE** le Président ou en son absence l'un des Vice-Présidents à signer les actes rendant exécutoire le Schéma Directeur d'Assainissement ;

**AUTORISE** le Président ou en son absence l'un des Vice-Présidents à recouvrer les subventions afférentes ;

*Il est précisé que le Schéma Directeur d'Assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Sorgues.*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

**Aurélie VERNHES,**  
**La Secrétaire de séance**



**Christian GROS**

**Président de la Communauté D'Agglomération  
 Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

**Envoyé le :**  
**Affiché le :**